



Penthelaz, le 3 avril 2023

Conseil communal Penthelaz

Procès-verbal N°VII

Séance du Conseil Communal du 3 avril 2023

Composition du bureau

Monsieur Pierre Aubry, Président
Mme Dolores Antonino, M. Nicolas Meylan, scrutateur
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 20h15 en la grande salle du centre communal du Verger

Monsieur Pierre Aubry, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, à Monsieur le syndic, Madame la municipale, Messieurs les municipaux, aux conseillères et conseillers, à la presse ainsi qu'au public présent.

M. le Président cède la parole à M. Damien Richard qui représente la maison Meerkathe qui nous propose de tester un système de vote électronique mobile sunvote.

Opérations préliminaires

a) Appel

Membres présents 42; excusés 4 ; absent 3 ; le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2022, la lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

Il n'y a pas de question. Le procès-verbal est passé au vote et accepté par 40 oui et 1 abstention.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil

- Le conseil a reçu deux courriers de remerciements des associations ayant reçu les jetons de présences de 2022, à savoir, « Cœur battant » et « Middelway ».
- Le conseil a également reçu deux courriers de démissions de membres du conseil :
Mme Dominique Von der Muhll qui part pour Lausanne et M. Nicolas Meylan qui quitte la commune pour Daillens.

Le président lit les deux courriers à l'assemblée.

La parole est donnée au Conseil.

Mme Dominique Von der Muhll nous lit un petit retour sur sa vie à Penthelaz et ses 24 ans au Conseil communal de Penthelaz.

e) Communications de la Municipalité

M. Didier Chapuis, syndic

Plan d'affectation communal

L'intention de la municipalité est de mettre à l'enquête publique ce plan d'affectation à la fin de l'été. La commission d'urbanisme de même que les propriétaires principalement concernés seront contactés en temps opportun. Une séance d'information à la population sera aussi mise sur pied.

Interface de la Gare de Cossonay-Penthelaz

Une information sur la situation actuelle sera donnée le 8 mai prochain à la commission d'urbanisme et à l'association Demain Penthelaz.

Relations avec les entreprises

PV Conseil Communal séance du 3 avril 2023

La société Planzer va fêter le 27 avril prochain les 5 ans d'activités de son centre rail de Penthaz. Les orateurs de la partie officielle seront M. Mario Ziliotto, responsable du centre, M. Nils Planzer CEO Planzer Holding et Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat. La municipalité de même que le conseil communal seront dûment représentés.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

M. Jauner Yves, municipal

Pas de communication, mais M. Jauner interviendra au point 1 de l'ordre du jour concernant le préavis du collège du Cheminet.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

Mme Valérie Codina Cervellin, municipale

Protection civile (ORPC)

Pour donner suite aux questions soulevées par notre Président, M. Pierre Aubry, lors du conseil communal du 10.12.2022, les réponses suivantes sont apportées :

1. Comme déjà annoncé, le point de rencontre d'urgence (PRU) est défini au Verger. Une génératrice y sera installée dans le courant de ce printemps.
2. La mission première du PRU sera de joindre les feux bleus (117, 118 et 144) en cas d'absence du réseau téléphonique lors d'une panne d'électricité. Cela sera possible grâce à la mise à disposition de radios VHF (fournies par la protection civile le moment venu). Des formations ont déjà été dispensées aux personnes responsables.
3. La Commune accueillera les citoyens qui souhaiteront se déplacer au PRU.
4. La commune pourra également répondre aux questions que les citoyennes et citoyens pourraient avoir sur la situation en cours.

Il est rappelé que la sécurité des personnes, à leur domicile, n'est pas de la responsabilité de la Municipalité. De même, l'approvisionnement en vivre tant des exploitants agroalimentaires que des habitants n'est pas de la compétence de la Municipalité.

Au niveau de l'eau potable, l'alimentation en eau du réseau se fait déjà de façon gravitaire pour autant que leur niveau de remplissage soit suffisant. Le traitement des eaux usées est quant à lui, de la compétence de la STEP de Penthaz.

Concernant les coupures d'électricité, il est à noter qu'elles n'auront pas d'impact important sur le ramassage des déchets et sur le déneigement.

La Municipalité a déjà communiqué par le biais du Cancanier, notamment lors de ses communications municipales. Elle continuera bien évidemment à le faire en fonction de l'évolution de la situation. Toutefois, si cette mission d'installation d'un PRU est de compétence municipale, elle doit être menée en fonction des instructions reçues de l'autorité supérieure, en l'occurrence la préfecture.

C'est dans ce contexte que, en plus de la mise en place d'un PRU, un plan de continuité a été demandé. Il a été défini pour la commune de Penthaz et transmis à la Préfecture. Ce document recense non seulement toutes les personnes responsables susceptibles d'intervenir en cas de pénurie de gaz et d'électricité, mais également toutes les activités que notre administration effectue. Ce recensement a pour objectif d'évaluer un éventuel impact d'une coupure d'électricité ou gaz sur les tâches quotidiennes de la commune. La rédaction de ce document a demandé un gros effort et a occupé tous les employés de la commune. Qu'ils en soient ici remerciés.

Le dernier point concerne la marche à suivre pour la distribution d'iode. À la suite des événements qui surviennent en Ukraine depuis maintenant plus d'une année, ce document est également en cours de remise à jour.

Groupes des aînés

En date du 25 janvier 2023, les aînés de Penthaz se sont réunis dans la salle du Verger pour partager le traditionnel papet de l'indépendance vaudoise, papet préparé par Greg Dizerens aidé des municipaux (en cuisine et en salle) ainsi que de deux membres de l'accueil de midi Croque. Ce sont 198 personnes qui ont répondu présentes.

Le Local des jeunes

Afin de pourvoir au poste laissé vacant au Local des Jeunes suite au départ de Mme Martine Jauner, la Municipalité a engagé Mme Sarah Trocchio en qualité de responsable du Local. Mme Trocchio est au bénéfice d'un certificat de capacité en qualité d'assistante socio-éducative depuis juin 2015. Afin de l'assister, Mme Trocchio pourra également compter sur les présences de Mme Anne-Madeleine Gasser et de Mme Anna Kahrs.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ M. Philippe Gacond remercie Mme Codina Cervellin pour le travail et les précieux renseignements sur le PRU. Il demande s'il serait possible d'obtenir ce document plus spécifiquement le plan de continuité global.

Mme Valérie Codina Cervellin répond que le document est actuellement à la préfecture et qu'il sera disponible après son retour.

PV Conseil Communal séance du 3 avril 2023

Il n'y a plus de questions.

M. Christian Martinetti, municipal

Réfection giratoire de la Place Centrale : Ce préavis n° 2022-11 avait été voté en juin 2022 pour un montant de CHF 123'000. Finalement le financement de ces travaux a pu être couvert par le solde positif du préavis de réfection de la route de la Gare. Cette façon de faire améliorera les chiffres de la péréquation. Le préavis n° 2022-11 n'a donc pas été utilisé.

Quartier Sauffaz : le quartier est toujours à l'étude. Des travaux débiteront à partir du 11 avril 2023. Il s'agira de sondages effectués par le bureau RLJ, mais pas encore les travaux de rénovation.

Route de Gollion : des travaux ont eu lieu à la hauteur de la place de chargement des betteraves par suite de fuites d'eau. Une borne hydrante a été déplacée et des vannes ont été ajoutées pour tronçonner la canalisation.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

M. Daniel Rochat, municipal

Salle du Verger : Comme vous pouvez le constater, nous avons un magnifique nouveau pupitre (confectionné par G&B multiservices) il est prévu qu'il reste ici au verger. Nous avons prévu de restaurer l'ancien qui pourra être utilisé en extérieur.

Police : Contrôle radar en février. En 2 h sur la route de Gollion, 460 véhicules ont été contrôlés, 40 dénonciations ont été faites.

Camping : Il est ouvert depuis le 1.04.23 jusqu'au 30.09.23. A cette date, la fermeture du petit camping sera définitive pour faire place éventuellement à la patinoire pour donner suite aux futurs travaux du collège du Cheminet.

Piscine : Ouverture le jeudi de l'ascension 18.05.23, fermeture lundi du Jeûne soit le 18.09.23. Le restaurant est ouvert depuis le 1.4.2023. Nous avons une nouvelle restauratrice en la personne de Mme Asmini Sabrina Thiebaud de Penthaz. Faites-lui bon accueil.

Travaux : La réfection du mur de la place de jeux (ancien cimetière) est en cours.

Bureaux communaux : C'est comme les chaises musicales. Le service technique a déménagé dans les bureaux de la bourse qui elle se trouve maintenant au re. Nous allons ouvrir entre les 2 anciens bureaux du service technique pour créer une salle pour diverses séances : Le bureau du conseil va monter au 1^{er} étage, le service informatique va reprendre le bureau du conseil au sous-sol et encore quelques petites modifications devraient être faites afin d'optimiser le travail de chacun.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

M. Pierre Aubry, Président, propose de passer à l'ordre du jour.

Une interpellation a été adressée au Président du Conseil par Mme Sylvie Aubert.

L'objet de l'interpellation est la suivante :

Pour une planification du déploiement des antennes 5G dans notre commune.

Il n'y a pas d'autre modification demandée. M. Pierre Aubry relit l'ordre du jour modifié :

1. Préavis municipal n° 2023-19 relatif à la participation de Penthaz au financement des bâtiments scolaires, de la transformation du Collège du Cheminet et d'une nouvelle salle de gymnastique avec réfectoire et terrains sportifs en partenariat avec l'ASIVENoge,
2. Interpellation pour le déploiement d'une antenne 5G dans notre commune
3. Nomination/Dissolution de commissions
4. Propositions et remarques individuelles
5. Communications du Président

L'ordre du jour est passé au vote tel que modifié. Il est accepté à l'unanimité.

1. Préavis municipal n° 2023-19 relatif à la participation de Penthalthaz au financement des bâtiments scolaires, de la transformation du Collège du Cheminet et d'une nouvelle salle de gymnastique avec réfectoire et terrains sportifs en partenariat avec l'ASIVenoge,

La parole est donnée à Monsieur Yves Jauner, municipal.

M. Yves Jauner présente M. Patrick Vallat de Vallat partenaire, bureau d'assistance à maître d'ouvrage (BAMO) et M. David Baillif de Ferrari architectes, bureau d'architecte qui pilotera le projet et dirigera les travaux. La municipalité a invité ces deux personnes afin de répondre aux éventuelles questions de l'assemblée et demande aux membres du Conseil de bien vouloir accepter leur intervention dans ce conseil.

L'ASIVenoge a accepté à l'unanimité lors de sa séance du 30.3.2023 le préavis 2-2023 du projet le Cheminet. La commune de Penthalthaz a reçu en date du 31.3.23 la synthèse de la CAMAC qui est positive le permis de construire pourrait être validé pour la séance de municipalité du 17.4.23.

Monsieur Jauner rappelle l'ampleur de ce projet et revient sur les points cités dans le préavis qui expliquent l'importance des coûts (intégration de trois nouveaux bâtiments dans un site construit, l'assainissement des bâtiments construits et la mise aux normes des installations de chauffage, sportives et de l'éclairage).

Toutes les oppositions ont été retirées à la mi-janvier.

Une convention a été signée en octobre 2020 entre la commune de Penthalthaz et l'ASIVenoge pour établir une convention de construction. Au point 2 de cette convention, CHF 31'000'000 ont été estimés pour la construction répartis entre l'ASIVenoge pour 65 % et 35% pour la commune de Penthalthaz.

Par suite de modifications du projet avec une répartition plus précise, une nouvelle clé de répartition a été établie pour un total d'environ 33'000'000, 75 % à la charge de l'ASIVenoge et 25 % à la charge de la commune de Penthalthaz. A ce montant s'ajoute un montant de CHF 2'000'000 pour les études votées précédemment avec la clé de répartition de 65% ASIVenoge et 35 % commune de Penthalthaz. A ce jour l'étude a coûté CHF 1'820'152 en lieu et place des CHF 2'000'000.

Monsieur Jauner relève les points importants à prendre en compte dans ce projet à savoir le regroupement des activités, scolaires et extrascolaires, pédagogiques, administratives sur un seul site. Réduction des trajets, synergie de fonctionnement des locaux, mise à disposition de nouveaux locaux modernes et adaptés, mise en conformité des locaux existants, production d'eau chaude et sanitaire et d'électricité par des énergies renouvelables.

Il est prévu de débiter les travaux en juin 2023 afin que la mise en exploitation des nouvelles classes, du bâtiment de l'UAPE, administratif, PPLS et bibliothèque soit possible en août 2025.

Les travaux de la nouvelle salle de gymnastique, de la cantine scolaire sont prévus dès juin 2024 afin que leur exploitation soit possible pour la rentrée 2026.

Le Président du Conseil remercie M. Jauner pour ces informations et donne la parole à Monsieur Henri Robert Borgeaud qui lit le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée à Monsieur Pierre Zurbrugg qui lit le rapport de la commission de construction du collège.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ M. Pierre-Yves Dénéréaz revient sur les coûts de construction du collège en rapportant le résultat d'une comparaison du franc au mètre carré qu'il a faite entre le collège des Rives à Yverdon et le collège du Cheminet. Selon un rapport de la cour des comptes du canton de Vaud pour un audit du coût des constructions scolaires, le collège des Rives fait partie d'un coût médian. Ce rapport date de 2015, le collège des rives terminé en août 2019. Ce projet n'a donc pas subi les indexations des prix à la suite du Covid-19 et à la guerre en Ukraine. Les prix au mètre carré du collège des Rives ne prennent pas compte de l'indexation de 15%, ni de l'augmentation de la TVA + 0,4 %.

Bien que chaque projet soit différent (typologie, terrain, matériaux employés, excavation ou non, transformation de bâtiment existant, etc), le prix au mètre carré du collège des Rives selon le calcul de M. Dénéréaz se monte à CHF 4'913/m² (après avoir ajouté l'augmentation de la TVA et l'indexation) et à CHF 4'689 m² pour le collège du Cheminet.

M. Dénéréaz estime donc que le projet du collège du Cheminet n'est pas onéreux, mais qu'il se situe dans des prix normaux voir bas du marché actuel.

- ✓ M. Pierre Zurbrugg remercie M. Dénéréaz pour ces précisions. M. Zurbrugg demande si la différence ne serait pas à chercher par le prix au m² par élève. Il semble qu'il y ait beaucoup plus de m² par élève ou par classe dans un projet que dans l'autre.

PV Conseil Communal séance du 3 avril 2023

M. P-Y. Dénéreaz répond que l'on est dans un projet qui présente des différences de terrain de matériaux et que nous sommes dans une transformation partielle. La comparaison par la surface lui paraît la plus évidente, il cite que l'on paie un bien selon le nombre de m². Il estime que ce projet présenté a un prix correct.

- ✓ M. Pierre Zurbrugg demande que l'architecte s'exprime sur ce sujet.
- ✓ M. David Baillif répond que l'on ne peut pas comparer la construction de ces 8 salles de classe avec les 35 salles du collège des Rives. En effet, nous construisons également un bâtiment administratif pour 24 classes, une salle de gym VD3, une cantine scolaire, une UAPE qui ne seraient pas mis en place obligatoirement pour la construction de 8 salles de classe et qui rend donc la comparaison entre les deux projets difficiles. La topologie, les aménagements extérieurs, l'endroit de l'implantation des bâtiments rendent également difficile la comparaison avec le collège des Rives qui est un bâtiment compact implanté dans un endroit isolé.

- ✓ Mme Christiane Chevalier remercie la commission de construction qui a relevé dans son rapport être surprise de trouver dans ce projet le changement de l'éclairage actuel dans le bâtiment existant du Cheminet pour un éclairage LED avec changement des faux plafonds. En 2018, le conseil avait refusé un préavis présenté par la municipalité sur ce même objet estimant que des alternatives moins onéreuses pourraient être étudiées en maintenant les plafonds en place. Aucun retour n'avait été fait au Conseil bien que la commission chargée de l'étude de cet objet en ait fait la demande. Mme Chevalier déplore être mise devant le fait accompli.

- ✓ M. Eric Joseph ne dit pas comprendre ce que M. Pierre Zurbrugg voulait dire par la surface par élève. Il comprend que M. Zurbrugg dit que sur la même surface le collège des Rives a construit 24 classes et nous que 8.

M. Pierre Zurbrugg répond qu'il aimerait que l'on calcule le ratio de m² par élève. Si on prend un prix global divisé par le nombre de m² construit, les prix se tiennent entre les deux projets. Il proposait que l'on calcule le prix par élève au m² afin de savoir si les prix se tiennent aussi.

M. Patrick Vallat du BAMO répond qu'il faut prendre aussi en considération que plus il y a d'élèves et de classes plus les ratios descendent. La construction d'un petit collège est plus chère que celle d'un grand collège. Il faut aussi tenir compte du fait qu'ici 4 bâtiments sont à construire dont deux sont des extensions de bâtiments existants. Les normes techniques, énergétiques et de sécurité incendie ont changé durant ces dernières années. Toutes les économies possibles ont été faites par les différents mandataires.

M. Patrick Vallat revient sur la convention d'exploitation qui n'est pas encore faite. Il explique que l'on n'entreprend pas ces démarches avant que le permis de construire soit attribué et que les crédits soient votés. Ces démarches vont être entreprises avec le notaire, les géomètres et la commune de Penthalaz. Ceci doit être fait dans un délai de 2 ans. Le DDP (droit de superficie) sera fait en même temps. Ce droit définit les conditions d'exploitation des bâtiments, la mise à disposition des bâtiments à l'ASIVenoge, la commune de Penthalaz restant propriétaire des terrains.

- ✓ M. Daniel Traini tient à faire part de son sentiment mitigé sur ce projet alors qu'il estime que l'on devrait tous se réjouir de disposer de ces nouveaux locaux. Il estime que l'on aurait pu faire différemment et que l'on paie le manque de communication entre l'exécutif et le législatif, parmi les membres de l'exécutif et surtout avec l'ASIVenoge. Il estime l'implication du conseil limitée à l'acceptation d'un plan financier sans avoir pu être impliqué dans le projet de base. Il pose les questions suivantes :

- a) Pourquoi n'avons-nous pas demandé un concours d'architectures ?
- b) La faisabilité d'une salle de gymnastique perpendiculaire à la salle actuelle n'a pas fait l'objet d'une étude sérieuse, pourquoi ?
- c) Pourquoi les délégués de l'ASIVenoge n'ont-ils pas davantage d'influence ?
- d) Est-ce normal qu'en termes de décisions Penthalaz ait le même poids que les autres communes eu égard à l'investissement financier consenti par notre Commune ?
- e) Est-ce opportun, pour notre ami Yves, de cumuler la fonction de Municipal et Président du Comité directeur de l'ASIVenoge ?
- f) Pourquoi avoir nommé une « Commission construction » sur le tard alors que les carottes étaient déjà cuites ?

Il estime que vu la participation financière de la commune de Penthalaz, bien que le projet réponde aux attentes de l'ASIVenoge, les besoins des sociétés locales n'ont pas été pris en compte.

En tant que membre de la commission de construction, il a essayé de corriger ce qui pouvait encore l'être en conservant 2 couloirs sur 4 de la piste de 100 mètres qui devait être réduite à 80 m, planifier des gradins dans la nouvelle salle de gymnastique pour le public.

PV Conseil Communal séance du 3 avril 2023

Pour conclure, il remercie la municipalité actuelle de les avoir toujours écoutés et soutenus ainsi que M David Baillif et M. Patrick Vallat d'avoir su s'adapter à ces quelques revendications.

M Daniel Traini informe qu'il ne fera pas de rapport de minorité, qu'il ne s'opposera pas au projet, mais qu'il s'abstiendra lors de la votation.

- ✓ Mme Sylvette Grandchamp répond à M. Traini en tant que déléguée de l'ASIVenoge qu'elle avait toujours fait ce qu'elle pouvait et tenu le conseil informé de ce qui avait été débattu en séance de conseil de l'ASIVenoge. Mme Grandchamp pense également que l'on aurait peut-être pu faire différemment, mais il aurait fallu intervenir avant dans le processus ce que les membres du Conseil communal n'ont pas fait.
Mme Grandchamp rappelle juste qu'une compétition de 100m est courue dès l'âge de 18 ans et que les compétitions se déroulent jusqu'à cet âge sur 80 mètres maximum, distance suffisante pour les enfants scolarisés sur le site de Penthalaz.
Mme Grandchamp demande si le câblage pour l'équipement des classes en informatique a bien été pris en compte dans les devis afin de ne pas avoir à revenir avec des travaux et des coûts supplémentaires sachant que dès 2027 l'enseignement avec tablettes et tableaux numériques connectés sera obligatoire.
Mme Grandchamp avait également posé la question lors de la séance de l'ASIVenoge si des économies avaient pu être faites sur le premier projet de construction comme l'avait promis la municipalité. Il a été répondu qu'il n'y avait aucune dépense superflue.
Mme Grandchamp estime qu'une œuvre d'art est certainement une bonne idée, mais devrait être réalisée que si le budget est respecté.
- ✓ M. Yves Jauner répond qu'il y a un budget prévu pour la fresque de CHF 100'000 il ne sera pas dépassé. Pour le câblage informatique, il répond que tout est prévu au niveau de la construction. Pour le matériel tout est prévu dans le budget de fonctionnement. Dès 2023 certains postes vont être modifiés.
En ce qui concerne les économies possibles, les panneaux photovoltaïques, l'éclairage LED sont des éléments pour limiter les coûts à venir.
- ✓ M. François Bachmann fait trois remarques.
 - a) Un des points du projet qui fait qu'il est cher est l'extension des bâtiments existants. Le fait de coller ces nouveaux locaux aux bâtiments existants est un choix architectural fait. A plusieurs reprises les commissions ont demandé s'il n'était pas possible de les rendre indépendants et de les relier par une passerelle. M. Bachmann ne se souvient pas des arguments avancés par les architectes mis à part que ce n'était pas possible et maintenant c'est une des raisons du coût élevé de ce projet.
 - b) Notre participation à l'ASIVenoge présente un souci de représentation et de fonctionnement démocratique. Il estime que l'on n'a pas assez notre mot à dire surtout quand on paie plus de 50 % du projet. Comment améliorer les représentations des communes dans les diverses associations ? M. Bachmann ne vise pas une association particulière, mais l'ensemble des associations.
 - c) Concernant les plafonds et les LED que devenons-nous corriger sur les plafonds actuels à moyen terme.

M. David Baillif répond que c'est un constat sur la manière dont ont été construits les faux plafonds. Une étude comparative a été faite. Il en ressort que garder les faux plafonds actuels demande qu'on les démonte délicatement pour les reposer après ce qui engendre également des coûts importants.

M. François Bachmann demande alors à quoi devons-nous nous attendre dans 5 ans ? Est-ce que ça sera le toit qui fuit les fenêtres à refaire ?

M. Baillif répond que sur les constructions nouvelles, il n'espère aucun travail dans les années à venir. Sur les constructions qui ne sont pas modifiées, elles sont saines. Les interventions sur les anciens bâtiments ont été limitées, car si des travaux devaient avoir lieu sur la toiture, un investissement important devrait être fait pour répondre aux normes anti-feu.

- ✓ M. Pierre Zurbrugg refait un peu l'historique du projet, un bilan depuis ses 25 ans au conseil. Il constate que l'on doit très souvent faire des choix rapides qui n'apportent pas toujours des solutions optimales. Il estime que certains projets doivent prendre du temps, qu'il faut se méfier et prendre le temps de décider dans les projets importants à venir. Des concessions pour lever les oppositions, l'impasse sur un concours architecture sont des points qui sont les conséquences de vouloir faire vite et qui nous ont fait passer à côté d'autres opportunités.
M. Yves Jauner précise qu'un concours d'architecture n'est pas gratuit et représente un coût élevé.
M. David Baillif explique aussi que le terrain affecté au début était prévu pour y mettre que 4 classes et il a été décidé de partir sur un avant-projet afin de pouvoir aller discuter avec les voisins et insérer les classes sur ce site. On aurait fait un concours d'architecture pour 4 classes (projet initial) puis il aurait fallu repasser devant le conseil

PV Conseil Communal séance du 3 avril 2023

pour ajouter 4 nouvelles classes sur un deuxième site. L'avant-projet a permis d'intégrer les différents bâtiments dans ce projet en impactant le moins possible le voisinage.

Il n'y a plus de question. Le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthalaz,

- vu le préavis No 2023-19, relatif à la participation de Penthalaz au financement des bâtiments scolaires, de la transformation du Collège du Cheminet et d'une nouvelle salle de gymnastique avec réfectoire et terrains sportifs en partenariat avec l'ASIVenoge,
- vu la Convention de construction entre la Commune de Penthalaz et l'ASIVenoge, qui précise entre autres dispositions que la participation financière de la Commune de Penthalaz est de 25%, représentant un montant de CHF 8'750'000.— selon le budget d'investissement total de CHF 35'000'000.—,
- entendu que ce montant inclut le crédit d'étude octroyé à ce jour de CHF 656'250.— TTC,
- ouï les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à engager une dépense de CHF 8'300'000.— pour la réalisation des nouveaux bâtiments scolaires sur les parcelles n°109 et 688 à Penthalaz, et de la transformation du Collège du Cheminet et d'une nouvelle salle de gymnastique avec réfectoire et terrains sportifs sur la parcelle 121 du Centre communal du Verger en partenariat conventionné avec l'ASIVenoge ;
- de conditionner l'octroi de ce montant au vote favorable du Conseil intercommunal de l'ASIVenoge du préavis 3_2023 pour un montant de CHF 35'000'000.— ;
- d'autoriser la Municipalité à recourir à des avances à terme fixes ou à un compte construction si les liquidités ne sont pas suffisantes ;
- de financer les travaux de la manière suivante :
 - a. Trésorerie courante : CHF 1'000'000.-
 - b. Recours à l'emprunt aux meilleures conditions : CHF 7'300'000.-
- d'amortir le montant des travaux de la manière suivante :
 - a. prélèvement sur le fonds bâtiments communaux (9.281.350) : CHF 700'000.-
 - b. prélèvement sur le fonds de réserve pour écoles, sport et jeunesse (9.282.500) : CHF 300'000.-
 - c. d'amortir le solde net à 30 ans à raison de CHF 245'000.- par année au maximum.

Le préavis est accepté par 34 oui, 1 non, 6 abstentions

2. Interpellation pour le déploiement des antennes 5 G dans notre commune

Le président demande à l'assemblée si au moins 5 personnes soutiennent cette interpellation. Ceci étant le cas, la parole est donnée à Mme Sylvie Aubert qui nous en donne lecture.

Le président demande à la municipalité si elle souhaite répondre aujourd'hui ou à la séance prochaine à cette interpellation.

Le syndic Didier Chapuis répond que la municipalité désirant se concerter à ce sujet donnera sa réponse lors du prochain conseil.

3. Nomination/Dissolution de commissions

Commission des finances :

En remplacement de M. Nicolas Meylan, démissionnaire du GSVS, Mme Savci Funda présente M. Pierre Soro.

Commission règlement du conseil Communal :

En remplacement de Mme Dominique Von des Muhll, démissionnaire du GSVS, Mme Savci Funda présente Mme Sahingöz Yilmaz Figen.

Scrutateur :

En remplacement de M. Nicolas Meylan, démissionnaire du GSVS, Mme Savci Funda propose M. Daniel Blanc.

Commission pour la révision des statuts de l'Araspe

Pour le GIP : Mme Julia Hurel, Mme Dolorès Antonino, M. Noé Traini, M. Chris Mooser

Pour le GSVS : Mme De Borchgrave Semira, M. Philippe Gacond, M. Michel Collet.

4. Propositions individuelles

- ✓ M. Daniel Traini félicite la municipalité pour l'action « Papet vaudois » sur laquelle il a reçu beaucoup de retours positifs.
- ✓ M. Eric Joseph demande des précisions sur le système de vote électronique utilisé ce soir. Que se passe-t-il si un conseiller n'est pas là et ne l'a pas annoncé ? Le système permet-il le vote à bulletin secret ?
M. Damien Richard répond que pour les présences s'il reste des boîtiers dans la valise c'est qu'il manque des conseillers. Si une case est bleue lors du premier vote, c'est qu'un conseiller n'a pas voté.
Il est possible de faire un vote à bulletin secret.
- ✓ M. Didier Chapuis remercie le conseil sur le vote du préavis du collège du Cheminet. Il est persuadé que c'est le bon choix et a bien pris note que le Conseil veut être associé rapidement aux divers projets. Ce qui a été mis en place, toutefois la municipalité reçoit également des reproches de faire de la co-gestion ce qui est aussi la difficulté. Le bon choix n'est pas toujours facile à faire.
- ✓ Mme Valérie Codina Cervellin a vu aux environs de midi deux dames qui font certainement du repérage malintentionné. N'hésitez pas à appeler la police en cas de doute et à fermer vos portes.

5. Communications du Président

- ✓ Remerciement à notre huissier pour son travail.
- ✓ Prochaines votations 18 juin 2023.
- ✓ Elections fédérales 22.10.2023.
- ✓ La prochaine séance du Conseil se déroulera le 12 juin 2023.
- ✓ Système de vote électronique testé ce soir. Une offre sera faite. Deux possibilités s'offrent à nous, soit la municipalité a les moyens de payer cette installation soit un préavis du bureau du conseil sera présenté à la prochaine séance. On décidera en fonction de l'offre si l'on entre en matière ou non avec ce système.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt le conseil à 22h23.

Le Président


Pierre Aubry



La secrétaire


Sylvette Grandchamp